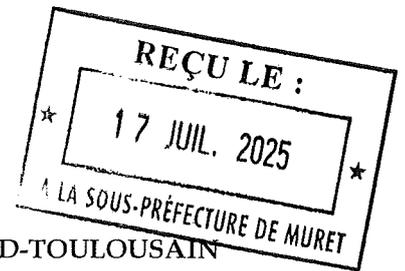


MAIRIE  
DU  
FOUSSERET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 juillet 2025



**DOSSIER N° 2025-40 : AVIS SUR LE SCOT REVISE ET ARRETE DU PAYS SUD-TOULOUSAIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville du Fousseret, légalement convoqué le premier juillet 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

|  |   |                  |           |
|--|---|------------------|-----------|
| <b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :</b> | <b>19</b>   | <b>VOTANTS :</b> | <b>16</b> |
| <b>PRESENTS : 11</b>                       | MM. LAGARRIGUE Pierre - Mmes BENALET Nadine - CAPOUL Sabine - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - M. FRONTEAU Joris - Mme LAFARGUE Claudine - MM. LIGONNIERE Vincent - MARTINIE Laurent - Mmes NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile  |                  |           |
| <b>ABSENTS<br/>EXCUSES : 08</b>            | M. BAÑULS Cédric ayant donné procuration à M. LAGARRIGUE P.<br>M. BELMONTE José ayant donné procuration à M. MARTINIE L.<br>M. BOST Romain<br>M. BOULINEAU Christophe<br>M. DAURE Nicolas ayant donné procuration à LAFARGUE C.<br>M. GALIAY Jean-Sébastien ayant donné procuration à M. BOULINEAU C.<br>Mme TORILLON Martine ayant donné procuration à M. BENALET N.<br>M. VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à Mme PERONNET O. |                  |           |

**SECRETARE DE SEANCE :** Odile PERONNET

M. Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Schéma de Cohérence Territoriale / SCoT, document stratégique de planification territoriale aux Communes membres du Pays Sud-Toulousain, est en révision depuis 2018 pour mise à jour au regard tant des évolutions législatives comme réglementaires, que des enjeux présents et des défis futurs à aborder et traiter en commun. Le processus itératif arrive à son terme puisque le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural / PETR, syndicat mixte fermé qui en a la charge, a arrêté un projet complet en séance plénière le 28 avril 2025, donnant 3 mois auxdites Communes pour donner leur avis, faute de quoi celui-ci sera réputé favorable.

M. Le Maire avait sollicité le Vice-président délégué au SCoT au PETR, M. Gérard CAPBLANQUET, pour un exposé aux élus fousseretois le mercredi 25 juin 2025. Le diaporama diffusé à l'occasion est annexé à la présente. À noter par ailleurs que le détail du projet de SCoT révisé est disponible en téléchargement sur le site Internet du PETR. Sur ces bases, M. Le Maire propose à l'Assemblée de prononcer un avis à transmettre sans délai au PETR.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

**ARTICLE 1 :** De prononcer un avis favorable sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale / SCoT révisé et arrêté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural / PETR du Pays Sud-Toulousain ;

**ARTICLE 2 :** De mandater M. Le Maire pour le transmettre à qui de droit ;

**ARTICLE 3 :** De transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet de Muret pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 9 juillet 2025

Le Maire,  
Pierre LAGARRIGUE

